



ASSOCIATION DES SOMMELIERS DE NICE COTE D'AZUR PROVENCE



Château de Crémat
442 Chemin de Crémat
06200 NICE

Port. : 06 01 86 28 30

contact@asncap.fr • www.asncap.fr

Procès-verbal de réunion du bureau

Le 25 janvier 2018, à Mougins, les membres du bureau de l'ASNCAP se sont réunis sur convocation du Président Ali Hedayat.

Le bureau est présidé par Ali Hedayat, Président de l'association.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Le bureau peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour rappelé par le Président:

Point 1 : Présentation du nouveau bureau et séance de photo

Point 2 : Actions et la feuille de route des membres du bureau et le frais de mission

Point 3 : Statut de l'association et le dépôt à la préfecture

Point 4 : AGECOTEL et le programme

Point 5 : Anniversaire de l'Association et le programme

Point 6 : Voyage pour le CA de l'UDSF

Point 7 : Voyage pour le salon Millésime Bio

Point 8 : L'Agenda du mois de Janvier & Février

Point 9 : Salon de Force 4

Point 10 : Saint Vincent de Bellet



ASSOCIATION DES SOMMELIERS DE NICE COTE D'AZUR PROVENCE



Château de Crémat
442 Chemin de Crémat
06200 NICE

Port. : 06 01 86 28 30

contact@asncap.fr • www.asncap.fr

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants conformément à l'ordre du jour :

Point 1 : Présentation du nouveau bureau et séance de photo

Point 2 : Actions et la feuille de route des membres du bureau et le frais de mission

Il a été convenu la prise en charge de frais de déplacement pour les membres du bureau à condition de représenter L'ASNCAP et de faire un compte rendu de mission. Les frais seront remboursés à hauteur de 25 euros par personne sous présentation d'une note de frais.

Chaque nouveau membre du bureau s'est vu donner ses axes de travail.

Yoann Vasquez, Trésorier Adjoint, prise de contact avec Jean Pierre Buffo Trésorier.

Florian Guilloteau, Délégué à la jeunesse, prise de contact avec les organismes de formation, Federer les jeunes sommeliers.

Geoffroy Gambas, Secrétaire adjoint, soutien de son secrétaire général, communiquant auprès des sommeliers.

Jean pierre, Yoann et Geoffroy, actualisation du pôle Formation-Conseils auprès des entreprises.

Point 3 : Statuts de l'association et le dépôt à la préfecture

Signés et déposés à la préfecture par le secrétaire général et le président.

Point 4 : AGECOTEL et le programme

Nous nous sommes concerté pour animer chacun notre tour le stand de L'ASNCAP durant les 4 jours du salon. Jean Pierre Buffo propose le planning aux organisateurs et reviendra vers nous avec la validation.

Point 5 : Anniversaire de l'Association et le programme

Le programme se précise, nous attendons un retour tarifaire de Yoann et Florian afin de présenter notre dossier au CA de L'UDSF le 4/5 février prochain.



ASSOCIATION DES SOMMELIERS DE NICE COTE D'AZUR PROVENCE



Château de Crémat
442 Chemin de Crémat
06200 NICE

Port. : 06 01 86 28 30

contact@asncap.fr • www.asncap.fr

Point 6 : Voyage pour le CA de l'UDSF

3 personnes représenteront L'ASNCAP

Ali Hedayat, Julien Leroux et Olivier Mercier.

Point 7 : Voyage pour le salon Millésime Bio

Voyage d'Ali Hedayat, Samuel Bouton de l'Abbaye de Lerins et peut-être Geoffrey Gambas

Point 8 : L'Agenda du mois de Janvier & Février

Cf agenda sur le site

Point 9 : Salon de Force 4

Le bureau est d'accord suivant l'évolution du salon Force 4 de préparer pour 2019 « le salon des vignerons par L'ASNCAP ». Projet à suivre

Point 10 : Saint Vincent de Bellet

Y seront présents : Ali Hedayat, Julien Leroux et Geoffroy Gamba pour représenter l'asncap.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 45.

Le Président de séance

Ali HEDAYAT

Le secrétaire de séance

Julien LEROUX